

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (31) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, E. FARHAT, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, N. CASSAN FAUX, Y. ERGÜL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, C. PAILLER, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, K. WEINLAND, G. MICHAUD, S. LANSARI-CAPRAZ, E. AUDEBERT, L BRARD.

POUVOIRS (8) : C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
É. AZIHARI, mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
P. BARAUDON mandant a pour mandataire Y. GANIVELLE

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Vœu - Répartition des crédits départementaux alloués au titre de la Politique de la Ville et conséquences (PRE)

Le Conseil municipal souhaite demander à la représentante de l'État au sein du Département de reconsidérer la répartition de l'enveloppe des crédits départementaux au titre du contrat de Ville entre Châtellerault et Poitiers, et ses conséquences négatives notamment sur le Programme de Réussite Éducative (PRE)

La répartition des crédits Départementaux annoncée par la Préfecture de la Vienne se fait en défaveur de Châtellerault pour une diminution de 44 758 euros par rapport à l'année 2016.

Les critères annoncés pour justifier cette baisse sont de deux ordres : le nombre d'habitants en Quartiers Prioritaires politique de la Ville, et le potentiel financier de la commune et de l'intercommunalité.

Si ces critères sont annoncés depuis le nouveau contrat de Ville 2015-2020, le degré de prise en compte de ces critères, avec une pondération de 80% pour le premier critère et de 20% pour le second, est intervenu en cours de contrat dans le courrier fixant la dotation de 2017.

Cette baisse de l'enveloppe de crédits a des conséquences immédiates sur le PRE, programme créé en 2005 et placé sous l'égide du Ministère délégué à la Ville via l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances qui a pour but la prise en charge individualisée à partir de 2 ans d'enfants en « fragilité » repérés la plupart du temps en milieu scolaire sur la base de critères multiples.

Ce programme repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une double volonté de placer la famille au centre de l'action et amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer.

Concrètement, un dispositif tel que « Coup de Pouce » est menacé si la baisse de dotation

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 6 avril 2017

n°1

page 2/2

se confirmait, et ce alors même que la situation départementale de Châtellerault est clairement identifiée dans plusieurs diagnostics sociaux de Département ou de la CAF comme la plus précaire, compte tenu notamment des critères socio-économiques.

Cette diminution de crédits, ajoutée aux autres (diminution des crédits départementaux FIPD) pèse sur les finances de la Ville et remet en cause des projets structurants vecteur de cohésion sociale et territoriale.

En conséquence, la Ville de Châtellerault, par ce vœu, demande à la Préfète de Département :

- de revoir la pondération retenue en cours d'exécution du Contrat de Ville et influant fortement la répartition des crédits au niveau départemental,
- de prendre en compte de manière plus marquée la réalité socio-économique de Châtellerault et les conséquences directes de cette baisse de crédits sur la permanence du PRE, en totale contradiction avec les objectifs définis lors de la signature du contrat de Ville 2015-2020 visant à développer le PRE sur les nouveaux territoires et qui se rajoute au record de baisse des dotations de l'État (DGF).

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 12 AVR. 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER